

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le

ID : 042-214201865-20230609-DEL\_2023\_035-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Présents : 27  
Votants : 32

**Séance du 9 juin 2023 à 18h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :  
**N° DEL\_2023\_035**

**Date de convocation : 2 juin 2023**

**Étaient présents**

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE

OBJET :  
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE  
COMMANDE ENTRE LA VILLE ET LE  
CCAS POUR UN MARCHÉ DE  
TRANSPORT DE PERSONNES

**Était absent**

M. Didier DELDON

**Ont donné pouvoir**

Céline CLAUDE (pouvoir à Leila MECHTAR)  
Ridha GUICHARD (pouvoir à Vincent BONY)  
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)  
Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)  
Nadia MEBARKI (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA)

**Secrétaire de séance** : Mme Marlène ESTEVEZ

**Rappel et référence(s) :**

Vu les articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique,

Considérant la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la ville de Rive-de-Gier et le CCAS pour un marché de transport de personnes,

**Contenu :**

Afin de répondre aux besoins de transport de personnes (adultes, jeunes, enfants et adultes accompagnants) de la ville de Rive-de-Gier et du CCAS, pour des prestations régulières ou ponctuelles dans le cadre des activités scolaires, extrascolaires, sportives et sociales, la passation d'un marché public est nécessaire.

Dans un but d'économie d'échelle et de mutualisation des moyens, la ville de Rive-de-Gier et le CCAS souhaitent constituer un groupement de commande pour la consultation relative au transport de personnes.

L'objet de la convention constitutive du groupement de commande est de déterminer, conformément aux dispositions de l'article L2113-7 du code de la commande publique, les modalités de fonctionnement du groupement, de désigner un coordonnateur et de préciser les obligations des parties.

**Proposition :**

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la constitution du groupement de commandes pour le transport de personnes,
- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant légal, à signer la convention de groupement de commandes ainsi que tous les actes de gestion liés à celle-ci.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.**

**Le Maire,**  
**Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,**  
**Vincent BONY**

**La secrétaire de séance,**  
**Marlène ESTEVEZ**